GARANTIE LIMITÉE SUR UN RECHAPAGE DE PNEUS COMMERCIAUX EFFECTUÉ PAR UN RECHAPEUR AUTORISÉ GOODYEAR[MD]

UNITED STATES & CANADA

COMMERCIAL TIRE

Goodyear Unisteel® Radial Truck Tires
Dunlop® Radial Truck Tires
Kelly® Radial Truck Tires
Cooper® Radial Truck Tires
Roadmaster® Radial Truck Tires

QUI EST ADMISSIBLE, ET QU'EST-CE QUI EST COUVERT ?

Vous êtes admissible aux avantages qu'ore cette garantie si vous êtes le propriétaire ou l'agent autorisé du propriétaire d'une carcasse de pneus pour camion poids lourds qui a été rechapée ou réparée par un rechapeur autorisé Goodyear (GAR) en utilisant une semelle de rechapage de marque Goodyear, ou des produits de réparation autorisés par Goodyear, qui portent un numéro d'identication du secrétariat des Transports des É.-U. (DOT), identiant le rechapeur autorisé Goodyear. Cette garantie entre en vigueur le 15 avril 2023. Elle ne couvre pas les pneus conçus pour utilisation hors route.

QUELLE EST LA COUVERTURE DES CARCASSES ?

Les carcasses haut de gamme Goodyear (consultez la garantie des pneus haut de gamme Goodyear), de dimensions 11R22.5, 11R24.5, 285/75R24.5 ou 295/75R22.5 sont garanties, en vertu des états couverts par cette garantie, pour un nombre illimité de rechapages jusqu'à sept (7) ans à compter de la date de fabrication du pneu neuf ou de la date d'achat du pneu neuf, si la preuve d'achat peut être produite. Les carcasses haut de gamme Goodyear de dimensions 11R22.5, 11R24.5, 285/75R24.5 ou 295/75R22.5 de plus de sept (7) ans à compter de la date de fabrication du pneu neuf ou de la date d'achat du pneu neuf, si la preuve d'achat, peut être produite, sont exclues de la présente garantie. Le crédit d'une carcasse est fonction de la devise du pays où l'ajustement est eectué. Consultez la garantie relative aux pneus Goodyear pour camions poids lourd pour connaître la valeur des carcasses.

Les carcasses Marathon LHS[MD], Marathon LHD[MD], Marathon LHT[MC], Marathon RSA[MD], Marathon RSS[MD], Marathon RSD[MD] et Marathon RTD[MD] seront garanties en vertu des états couverts pour un nombre illimité de rechapages durant une période de six (6) ans à compter de la date de fabrication du pneu ou de l'achat d'un pneu neuf si la preuve d'achat peut être produite. En revanche, les carcasses Marathon LHS, Marathon LHD, Marathon LHT, Marathon RSA, Marathon RSS, Marathon RSD et Marathon RTD de Goodyear âgées de plus de six (6) ans à compter de la date de fabrication ou de l'achat du pneu neuf sont exclues de la couverture offerte par la garantie si la preuve d'achat peut être produite. Le crédit pour la carcasse est fonction des devises du pays où l'ajustement est eectué. Consultez la garantie commerciale de Goodyear pour connaître les valeurs des carcasses.

Les carcasses Cooper PRO-Series et WORK-Series, à l'exception des dimensions 17,5 et 19,5, seront garanties pour les états couverts par la garantie pour un nombre illimité de rechapages pendant une période de six (6) ans à compter de la date du numéro de série DOT de la carcasse ou de la preuve d'achat, le cas échéant.

Les carcasses Cooper SEVERE-Series et les dimensions 17,5 et 19,5 seront garanties pour les états couverts par la garantie pour deux (2) rechapages pendant une période de quatre (4) ans à compter de la date du numéro de série DOT de la carcasse ou de la preuve d'achat, le cas échéant.

Les valeurs des carcasses sont basées sur la valeur prédéterminée de la carcasse au moment de l'ajustement. Consultez votre détaillant pour connaître ces valeurs.

Les pneus radiaux de camion portant la mention « BLEMISH » (souillé), « MAL-WEAR » (mal usé), « NON-UNIF » (non uniforme) ou « NON-ADJ » (non ajustable) ne sont pas admissibles à une allocation de carcasse.

Les carcasses haut gamme de Dunlop (consultez la garantie sur les pneus Dunlop haut de gamme pour poids lourds) dans les dimensions 11R22.5, 11R24.5, 285/75R24.5 ou 295/75R22.5 sont garanties en vertu des états couverts pour un nombre illimité de rechapages jusqu'à six (6) ans à compter de la date de fabrication du pneu neuf ou de la date d'achat du pneu neuf, si la preuve d'achat peut être produite. Les carcasses haut de gamme Dunlop de dimensions 11R22.5, 11R24.5, 285/75R24.5 ou 295/75R22.5 de plus de six (6) ans depuis la date de fabrication du pneu neuf, ou la date d'achat du pneu neuf si la preuve d'achat peut être produite, sont exclues de la présente garantie. Le crédit d'une carcasse est fonction de la devise du pays où l'ajustement est eectué. Consultez la garantie relative aux pneus Dunlop pour camions poids lourd pour connaître la valeur des carcasses.

Les pneus G278 MSD et Armor Max MSA dans les dimensions 385/65R22.5, 425/65R22.5 et 445/65R22.5 et les pneus Goodyear G392 SSD™ DuraSeal + Fuel Max™, G392A SSD DuraSeal + Fuel Max & G394 SST® DuraSeal + Fuel Max™, Fuel Max SSD DuraSeal, Fuel Max SST DuraSeal tires sont garantis en vertu des états couverts pour un (1) rechapage d'une durée de quatre (4) ans à compter de la date du numéro de série DOT ou de la preuve d'achat, si elle peut être produite.

Les carcasses Roadmaster pour le transport LONGUE DISTANCE, le service RÉGIONAL et le service de CUEILLETTE ET LIVRAISON, à l'exception des dimensions 17.5 et 19.5, seront garanties pour les états de garantie couverts pour deux (2) rechapages pour une période de six (6) ans à compter de la date du numéro de série DOT de la carcasse ou de la preuve d'achat, le cas échéant.

Les carcasses Roadmaster HORS ROUTE, pour le SERVICE MIXTE, et le transport des DÉCHETS, et de dimensions 17.5 et 19.5 sont garanties pour les états de garantie couverts par deux (2) rechapages pour une période de quatre (4) ans à compter de la date du numéro de série DOT de la carcasse ou de la preuve d'achat, le cas échéant.

Les valeurs des carcasses sont basées sur la valeur prédéterminée de la carcasse au moment de l'ajustement. Consultez votre détaillant pour connaître ces valeurs.

Les pneus radiaux de camion portant la mention « BLEMISH » (souillé), « MAL-WEAR » (mal usé), « NON-UNIF » (non uniforme) ou « NON-ADJ » (non ajustable) ne sont pas admissibles à une allocation de carcasse.

Toutes les carcasses Kelly[MD] Armorsteel LHS2, LHD2, LHT2, RSA2, RSD2 pour poids lourds seront garanties pour les états couverts pour deux (2) rechapages sur une période de six (6) ans à partir de la date de fabrication ou d'achat du pneu neuf, si la preuve d'achat est produite, et sont admissibles à un crédit équivalant à l'allocation prédéterminée de la carcasse. Consultez votre détaillant pour connaître la valeur de la carcasse au moment de l'ajustement.

Toutes les carcasses Kelly[MD] Armorsteel RSA2 ULT, RSD2 ULT, MSA2 et MSD2 pour poids lourds seront garanties pour les états couverts pour deux (2) rechapages sur une période de quatre (4) ans à partir de la date de fabrication ou d'achat du pneu neuf, si la preuve d'achat est produite, et sont admissibles à un crédit équivalant à l'allocation prédéterminée de la carcasse. Consultez votre détaillant pour connaître la valeur de la carcasse au moment de l'ajustement.

Les autres carcasses de pneus radiaux Goodyear, Dunlop et Kelly pour camions poids lourd sont garanties en vertu des états couverts par la garantie pour un nombre illimité de rechapages jusqu'à quatre (4) à compter de la date de fabrication du pneu neuf ou la date d'achat du pneu neuf, si la preuve d'achat peut être produite et sont admissibles à un crédit équivalant à l'allocation prédéterminée des carcasses. Votre détaillant connaît la valeur des carcasses au moment de l'ajustement. Les autres carcasses Goodyear, Dunlop et Kelly qui ne sont pas haut de gamme, de plus de quatre (4) ans à compter de la date de fabrication du pneu neuf ou de la date d'achat du pneu neuf, si une preuve d'achat peut être produite, sont exclues de la présente garantie. Consultez la garantie relative aux pneus pour camions poids lourd pour connaître les détails.

De plus, les carcasses de pneus radiaux autres que Goodyear, Dunlop, Cooper, Roadmaster ou Kelly pour camions poids lourd, rechapées par un rechapeur Goodyear autorisé qui utilise des semelles de marque Goodyear, qui deviennent inutilisables en vertu des états couverts par la garantie à l'intérieur de la première tranche d'usure de 25 % du premier rechapage ou quatre (4) ans à compter de la date de fabrication du pneu neuf ou de la date d'achat du pneu neuf si la preuve d'achat peut être produite (selon la première éventualité), sont admissibles à un crédit équivalant à l'allocation prédéterminée des carcasses. Votre détaillant connaît ces valeurs au moment de l'ajustement. Sans preuve d'achat du pneu neuf, la date de fabrication du pneu neuf déterminera l'admissibilité. Consultez votre détaillant pour connaître ces valeurs au moment de l'ajustement. Les marques de carcasses autres que Goodyear, Dunlop, Cooper, Roadmaster et Kelly usées au-delà du premier 25 % d'usure du premier rechapage ou quatre (4) ans à compter de la date d'achat du pneu neuf (selon la première éventualité) ne sont pas couvertes par la présente garantie. Sans preuve de la date d'achat du pneu neuf, la date de fabrication du pneu neuf déterminera l'admissibilité.

COMMENT SE CALCULE LE CRÉDIT DE RECHAPAGE QUAND LA CARCASSE EST MISE HORS SERVICE EN RAISON D'UN ÉTAT COUVERT PAR LA GARANTIE ?

Si une carcasse est mise hors service en raison d'un état couvert par la garantie, le plein montant des frais de rechapage ou de réparations sera accordé, d'après le prix de vente courant de la semelle au détail, pendant les premiers 2/32e de pouce (ou le premier 25 % pour les semelles UniCircle[MD]).

Les frais d'un rechapage qui ne sont pas admissibles au plein crédit seront calculés au prorata. En effet, le prix de remplacement sera calculé en multipliant le prix de vente courant d'une semelle Goodyear au détail par le pourcentage de la semelle utilisable restante au moment de l'ajustement.

Vous devez payer les frais de montage et d'équilibrage, les taxes applicables et les frais exigés par le gouvernement, ainsi que ceux encourus pour les services supplémentaires que vous avez demandés au moment de l'ajustement.

EXEMPLE :

Si la profondeur utilisable de la bande de roulement originale du pneu défectueux était de 16/32e de pouce et qu'il ne reste plus que 8/32e de pouce, c'est dire que vous avez usé 50 % de la bande de roulement. Vous devez donc payer 50 % du prix annoncé pour un pneu rechapé comparable. Si le prix du pneu comparable est de 150 $, il vous reviendrait à 75 $, le montage, l'équilibrage,

et les taxes applicables et autres frais exigés par le gouvernement.

$$\frac{\text{Profondeur de bande utilisée}}{\text{Profondeur de bande originale}} \times \text{Prix du pneu comparable} = \text{Prix au prorata du nouveau pneu rechapé}$$

(Plus taxes applicables, frais exigés par le gouvernement, montage et équilibrage).

QUELLE EST LA COUVERTURE SUR LES RÉPARATIONS ET LE RECHAPAGE EFFECTUÉS PAR UN RECHAPEUR AUTORISÉ GOODYEAR[MD] ?

Un rechapage, ou une réparation, effectué sur une carcasse radiale par un rechapeur autorisé Goodyear (GAR), avec des matériaux de rechapage ou de réparation autorisés par Goodyear, et portant un numéro d'identication valide du rechapeur prescrit par le secrétariat des transports des É.-U. (DOT), est protégé contre les conditions de la présente garantie et muni d'une satisfaction d'utilisation, dans des conditions normales, pour la durée de vie utile de n'importe quelle semelle de rechapage.

Si une carcasse est mise hors service en raison d'un état couvert par la garantie, le plein montant des frais de rechapage ou de réparations sera accordé, d'après le prix de vente courant de la semelle au détail, pendant les premiers 2/32e de pouce (ou le premier 25 % pour les semelles UniCircle[MD]).

Si une semelle ou une réparation est mise hors service en vertu d'un état couvert par la garantie, une fois la période de remplacement sans frais terminée, un crédit pour les frais de rechapage ou de réparation sera octroyé au prorata. Ce crédit sera déterminé en multipliant le prix de vente courant au détail de la semelle Goodyear par le pourcentage de la semelle utilisable restante au moment de l'ajustement.

Vous devez payer les frais de montage et d'équilibrage, les taxes applicables et les frais exigés par le gouvernement, ainsi que ceux encourus pour les services supplémentaires que vous avez demandés au moment de l'ajustement.

DE PLUS :

Si le pneu rechapé est mise hors service en vertu des états couverts par la garantie, Goodyear accordera un crédit pour toute carcasse radiale rechapée admissible.

Dans les cas où une semelle fait défaut en vertu des états couverts par la garantie et où la carcasse a dépassé la période couverte par la garantie, Goodyear accordera un crédit pour la semelle seulement.

Tout crédit doit être utilisé pour acheter des pneus neufs ou rechapés Goodyear, Dunlop, Cooper, Roadmaster ou Kelly[MD] pour camions poids lourd.

N'OUBLIEZ PAS VOTRE GARANTIE SUR LES PNEUS NEUFS

La présente garantie limitée vous donne droit à certains avantages à titre de propriétaire d'une carcasse radiale rechapée ou réparée par un rechapeur autorisé Goodyear (GAR). Si vous avez acheté un pneu neuf Goodyear, Dunlop, Cooper, Roadmaster ou Kelly pour camions poids lourd, vous avez également droit à ces avantages, et êtes sujet aux mêmes limites d'ajustement de la garantie limitée sur pneu neuf, en vigueur au moment de l'achat. Veuillez consulter la nouvelle garantie sur pneus neufs pour connaître les détails.

CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA GARANTIE LIMITÉE ?

• Une usure inégale ou un endommagement causé par des avaries routières (y compris perforations, coupures, accrocs, bris causés par un impact, etc.), un accident, une collision, un incendie, une usure prématurée, une usure irrégulière, une usure du bout extérieur et de la pointe du talon (usure en biseau des barrettes), et autres états d'usure.

• Un gonage inadéquat, une surcharge, un patinage à haute vitesse, un mauvais usage, de l'abus, de la négligence, la course, des dommages causés par l'usage de chaînes, un montage ou un démontage inadéquat.

• L'état mécanique du véhicule.

• Un arrachement/morcellement des pneus destinés au service routier.

• Un problème de vibration après les premiers 2/32e de pouce de la bande de roulement ou causé par une roue endommagée ou tout autre état du véhicule.

• Tout pneu intentionnellement modié après sa sortie d'une usine de production Goodyear dans le but de changer son apparence (par exemple : marquage blanc sur un pneu noir).

• Un pneu craquelé en raison des conditions atmosphériques, acheté plus de quatre (4) avant une demande d'ajustement. Si vous ne détenez pas de preuve d'achat, un pneu fabriqué quatre (4) ans ou plus avant la demande n'est pas couvert.

• Toute matière ajoutée à un pneu après sa sortie d'une usine de production Goodyear (par exemple : produits de remplissage, d'étanchéité ou d'équilibrage). Aucun ajustement ne sera accordé pour un pneu mis hors service en raison de l'ajout d'une matière quelconque.

• Tout pneu à usage commercial avec le mot « Mileage » inscrit sur le anc.

• Tout pneu mis hors service à cause de réparations mal faites.

• Une perte de temps, des inconvénients, une perte d'usage du véhicule ou des dommages accessoires ou indirects.

Remarque : Certaines provinces ou certains États n'acceptent pas l'exclusion ou la prescription des dommages accessoires ou indirects. Il se peut donc qu'une telle exclusion ou prescription ne vous concerne pas.

Cette garantie limitée n'est en vigueur qu'au Canada et aux États-Unis.

LIMITATIONS D'AJUSTEMENT

La garantie sur la semelle de rechapage se termine lorsque les témoins d'usure sont visibles. Pour l'information sur la garantie des carcasses, consultez le paragraphe « QUELLE EST LA COUVERTURE DES CARCASSES ».

Si vous vous trouvez à 160 kilomètres (100 milles) ou moins du détaillant chez qui vous avez acheté le pneu rechapé, vous devez retourner ce pneu chez ce détaillant qui analysera l'état du pneu aux fins de la garantie.

QUELS SONT VOS DROITS LÉGAUX ?

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE LES GARANTIES ET DÉCLARATIONS QUI SUIVENT, QUE GOODYEAR DÉNIE PAR LES PRÉSENTES, TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET DÉCLARATIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. AUCUNE AUTRE GARANTIE N'EST DONNÉE ET AUCUNE AUTRE DÉCLARATION N'EST FAITE PAR GOODYEAR OU IMPLICITEMENT EN VERTU DE LA LOI.

LIMITATION DES DOMMAGES: EN AUCUN CAS ET EN AUCUNE CIRCONSTANCE GOODYEAR N'ENGAGE SA RESPONSABILITÉ ENVERS L'ACHETEUR À L'ÉGARD DES DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, OU DES PERTES D'EXPLOITATION OU DES PERTES D'ACHALANDAGE OU DES DOMMAGES À LA RÉPUTATION, NOTAMMENT PUNITIFS OU AUTRES FRAIS (Y COMPRIS AU TITRE DU REMPLACEMENT OU DU MODE DE TRANSPORT), DES DÉPENSES OU DES PERTES DE QUELQUE NATURE. CERTAINS ÉTATS ET CERTAINES PROVINCES INTERDISENT L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE SORTE QU'IL SE PEUT QUE LA LIMITATION OU L'EXCLUSION QUI PRÉCÈDE NE S'APPLIQUE PAS À VOUS.

La présente garantie vous assure des droits précis, et d'autres aussi qui peuvent varier d'une province ou d'un État à l'autre.

Remarque : Goodyear n'autorise aucun représentant ou détaillant à faire quelque représentation, promesse ou entente qui ne soit pas conforme aux présentes. Quelle que soit la qualité de fabrication d'un pneu, il peut avoir une défaillance ou devenir inutilisable à cause de circonstances indépendantes de la volonté du fabricant. En aucun cas, la présente garantie veutelle laisser entendre qu'un pneu ne peut faire défaut.

Les pneus remplacés en raison d'un ajustement deviennent la propriété de Goodyear Canada inc. ou de The Goodyear Tire & Rubber Company.

AVERTISSEMENT SUR LA SÉCURITÉ :

Des blessures graves, des dommages à la propriété ou la mort peuvent découler :

• **D'UNE DÉFAILLANCE DU PNEU CAUSÉE PAR UN GONFLEMENT INADÉQUAT, UNE SURCHARGE OU UN USAGE INAPPROPRIÉ.** Suivre les directives dans le guide du propriétaire ou sur la plaque-étiquette apposée sur le véhicule.

• **D'UNE DÉFAILLANCE DU PNEU CAUSÉE PAR UN IMPACT OU UN ENTRETIEN INADÉQUAT.** Un technicien qualié devrait vérier vos pneus à intervalles réguliers pour déceler des perforations ou des dommages causés par des impacts.

• **D'UNE DÉFAILLANCE DU PNEU À CAUSE DE RÉPARATIONS MAL EFFECTUÉES.** Consultez les procédures de réparations élaborées par la U.S. Tire Manufacturers Association (USTMA) au www.ustires.org ou visitez le site www.goodyear.com pour des renseignements relatifs aux procédures de réparations appropriées.

• **D'UNE EXPLOSION CAUSÉE PAR LE MONTAGE INCORRECT D'UN ENSEMBLE PNEU/JANTE.** Seules des personnes dûment formées doivent monter des pneus. Le montage de pneus doit se faire dans une cage de sécurité et utiliser une rallonge de boyau de gonflage muni d'une fixation.

• **DU FAIT DE NE PAS TOUJOURS MONTER UN PNEU RADIAL SUR UNE JANTE APPROUVÉE.**

• **DU FAIT DE NE PAS DÉGONFLER TOTALEMENT UN MONTAGE SIMPLE OU JUMELÉ AVANT LE DÉMONTAGE.**

• **DU PATINAGE DES PNEUS.** Sur surfaces glissantes comme la neige, la boue, la glace, etc., ne jamais faire patiner les pneus à plus de 56 km/h (35 m/h) au compteur.

• **DU PATINAGE EXCESSIF DES ROUES**, ce qui peut également causer la désintégration du pneu ou le bris de l'essieu.

SERVICE À LA CLIENTÈLE OU RENSEIGNEMENTS :

1. Communiquer d'abord avec le détaillant autorisé de pneus Goodyear pour camions poids lourd.
2. Si de l'aide supplémentaire est nécessaire :

AU CANADA, écrire à :

Goodyear Customer
Assistance Center
450 Kipling Avenue
Toronto, Ont. M8Z 5E1

AUX ÉTATS-UNIS, écrire à :

Goodyear Customer
Assistance Center
Department 728
200 Innovation Way
Akron, OH 44316

© 2023 Goodyear Canada inc. Tous droits réservés. | 054898 – 04/23 | 70086293257000F

GOODYEAR[MD]
CONDUIRE EN GRAND